

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine modifiant le titre d'un emploi public.  
Ordonnance Souveraine nommant un Administrateur des Domaines.  
Ordonnance Souveraine nommant un Chevalier de Saint-Charles.  
Ordonnance Souveraine portant promotion d'un Officier à la Première Classe de son grade.

**MAISON SOUVERAINE :**

Visite et réception de S. A. R. le Duc d'Oporto au Palais du Prince.

**LA VIE SCIENTIFIQUE :**

Conférence du Docteur Ohnefalsch Richter au Palais des Beaux-Arts.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Fête de Charité du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.  
Arrivée du contre-torpilleur italien Indomito.  
Réceptions en l'honneur des Officiers italiens.  
Inhumation de M. Gauthier, régisseur du Palais Princier.  
Arrivée du yacht Ilirondelle.  
Bal international au Casino de Monte Carlo.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.  
Tir aux Pigeons de Monaco.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Représentations d'Opéras : La Traviata.  
Concert Classique.

**PARTIE OFFICIELLE**ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu Notre Ordonnance du 7 mai 1910 sur l'organisation du Service des Finances;

**Avons Ordonné et Ordonnons :****ARTICLE PREMIER.**

Le titre de Receveur des Domaines est supprimé et remplacé, avec les mêmes charges et prérogatives, par celui d'Administrateur des Domaines.

**ART. 2.**

Le titre d'Administrateur sera substitué à celui de Receveur dans les Ordonnances en vigueur.

**ART. 3.**

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le douze février mil neuf cent treize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'État,  
(Signé : ) FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'État,  
(Signé : ) E. FLACH.

Par Ordonnance Souveraine en date du 12 février 1913, M. Charles Palmaro, Receveur des Domaines, est nommé Administrateur des Domaines.

Par Ordonnance Souveraine en date du 13 février 1913, M. Henri-Ernest-Joseph Duligner, vice-consul de France attaché au Protocole, est nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 13 février 1913, M. Amédée-Henri-Louis-Marie-Joseph de Serres de Mesplès, lieutenant de 2<sup>e</sup> classe à la Compagnie des Carabiniers de S. A. S. le Prince, est promu à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

**MAISON SOUVERAINE**

S. A. S. le Prince a reçu à dîner, dimanche dernier, S. A. R. le Duc d'Oporto.

**LA VIE SCIENTIFIQUE**

Sous le patronage de S. A. S. le Prince, le Docteur Ohnefalsch Richter a fait, jeudi dernier, au Palais des Beaux Arts, une très instructive et très intéressante conférence sur l'histoire de l'île de Chypre, à l'étude de laquelle il a consacré depuis de longues années son savoir d'archéologue. Cette conférence, prononcée en allemand, a été illustrée de 98 projections. Elle a été écoutée et applaudie par un nombreux auditoire, composé, en majeure partie, de membres de la Colonie austro-allemande.

Voici d'ailleurs le résumé de cette conférence :

L'île de Chypre est située à 75 kilomètres au sud de l'Asie Mineure, à un peu plus de 100 kilomètres à l'ouest de la Syrie et un peu plus de 400 kilomètres au nord de Port-Saïd.

L'île n'appartient donc pas à l'archipel Egéen. Mais la population aborigène se rattache au même groupe ethnique que les primitifs habitants des îles et du littoral de la mer Egée. Les quatre cinquièmes des Chypriotes d'aujourd'hui sont Grecs et demandent à être réunis à la Grèce, et il n'est pas impossible que l'Angleterre, qui occupe l'île depuis le Congrès de Berlin, ne rende Chypre à la Grèce, comme elle l'a fait, en 1865, pour les îles Ioniennes.

Le conférencier a prouvé que l'âge du cuivre a pris son origine à Chypre (ou île de cuivre), que c'est là qu'il a été, en premier lieu, découvert et travaillé, pour

l'ancien monde. Le cuivre et les objets de cuivre ont été exportés de Chypre en Egypte, en Syrie, en Asie Mineure, en Europe.

Le peuple pasteur lybien vivait en Egypte avant la première dynastie, encore à l'âge de la pierre. Il reçut, dans ces temps reculés, de Chypre la civilisation de l'âge du cuivre. C'est ce qui est démontré par le conférencier.

Dans la seconde moitié du deuxième millénaire, avant J.-C., une très curieuse et fort belle civilisation est créée dans l'île. C'est la continuation de cette civilisation appelée Mycénienne que le docteur Schlieman a découverte à Mycènes. Le docteur Richter a donné à cette époque le nom de Cypro-Mycéenne.

Parmi les objets qui, en Chypre, appartiennent à cette époque, est une boîte à jouer, en ivoire. La table de jeu occupe la face supérieure. Cet objet d'ivoire, unique, est couvert sur les côtés de fines sculptures, de beau style mycénien et date de 1200 ans avant J.-C., c'est-à-dire, à peu près, du temps de la guerre troyenne.

En dehors de l'exploitation du cuivre, richesses du sol, ses forêts, son magnifique climat et sa position géographique étaient de nature à attirer tant de peuples dans cette île de Chypre, qui possède encore des forêts considérables. C'est l'île la plus boisée de toute la Méditerranée.

Durant les temps païens, les Egéens, les Babyloniens, les Assyriens et les Egyptiens, les Mycéniens, les Grecs et les Phéniciens, les Histites, les Perses, les Romains et autres peuples anciens ont occupé ce pays et y ont laissé leurs traces.

Le conférencier nous montre que les Grecs du Péloponèse ont colonisé l'île au moins 500 ans avant les Phéniciens. On croyait, avant ces découvertes, que les Phéniciens y avaient précédé les Grecs.

L'époque mêlée des éléments grecs et phéniciens, qui fut nommée, par le docteur Richter, Gréco-Phénicienne, est formée dans l'île sur l'époque Mycénienne et prépare la naissance de l'art grec archaïque

Les Grecs de Chypre ont contribué à la formation de cet art grec dont la beauté est un titre à l'immortalité. L'armure d'Agamemnon, la plus célèbre au temps d'Homère et de toute l'antiquité, fut un présent que Kinyras, roi d'Amathonte à Chypre, fit à Agamemnon, roi de Mycènes.

De plus, une statue en marbre d'un Apollon de pur style grec archaïque, aujourd'hui au Musée Britannique, a été retrouvée par le conférencier dans une tombe de la colonie grecque attique. L'explorateur allemand la découvrit près du village de Politis Chrysokon, ville ancienne appelée Marion, et dont il lui a été possible de reconnaître la position.

Les temps qui ont succédé à Jésus-Christ ne sont pas moins intéressants.

Le conférencier nous fait voir dans l'île : les Byzantins, les Sarrasins, les Mamelucks, les Arabes, les Anglais (de la suite de Richard Cœur de Lion), les Templiers, les Français et la dynastie de Lusignan pendant trois cents ans (1191-1489), puis les Allemands (pendant le règne de l'empereur Frédéric II), les Italiens (Génois et Vénitiens jusqu'en 1570-71). L'île fut prise par le sultan Sélim II, qui aima trop le vin de Chypre. Après

trois cents ans d'occupation par la Turquie, l'île fut occupée par les Anglais en 1878.

Depuis les 33 ans et demi que l'île de Chypre est aux mains des Anglais, ceux-ci y ont manifesté leurs qualités d'excellents colonisateurs. Les projections font défiler des exemples intéressants de constructions : édifices publics et sports, des roses, des plantations et des perfectionnements appliqués à l'agriculture.

Il existe pourtant une grande anomalie dont le moment paraît venu de signaler l'injustice et qui devra être prise en considération quand on fixera l'avenir des îles égéennes. C'est le tribut de 92.000 livres sterling que prélève chaque année la Sublime Porte. L'Angleterre a payé cette somme sur le revenu de l'île de Chypre dans les années de bonnes récoltes et a dû compenser la différence durant les années de moindre rendement. Pendant les dernières années, sa contribution, de ce chef, a été de 50.000 livres sterling.

D'après les *blue-book*, les livres bleus du Gouvernement anglais, un prélèvement de 3 millions de livres sterling environ a été fait sur les revenus de Chypre pour le paiement du tribut. On peut de là se faire une idée de la richesse de l'île qui ne compte pas plus de 250.000 habitants, en envisageant que la récolte des blés est variable et subordonnée à la quantité plus ou moins grande des pluies.

Un arbre qui y joue un rôle providentiel et que l'homme n'a qu'à greffer pour en retirer les plus constants profits, est le caroubier, de la plus productive espèce qui soit au monde. Dans une seule année, il arrive souvent qu'on exporte pour plus de 130.000 livres sterling de ses fruits.

L'île n'a aucune industrie à vapeur, mais seulement la petite industrie domestique. Celle-ci est fort intéressante. On fait, par exemple, des dentelles très belles.

Les mœurs et les procédés d'industrie locale sont conservés, et dans l'orfèvrerie, etc., les ornements et dessins des anciens temps se sont perpétués d'une façon étonnante et bien mieux que dans d'autres pays du monde grec d'aujourd'hui.

Placée en dehors des grandes routes mondiales, l'île ne peut jamais plus redevenir, en Orient, la grande place centrale de commerce et de transit qu'elle fut autrefois, pendant le moyen âge.

## ÉCHOS & NOUVELLES

### DE LA PRINCIPAUTÉ

La fête de charité donnée, sous le patronage de S. A. S. le Prince et grâce au généreux concours de la Société des Bains de Mer, par le Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, a eu lieu, jeudi dernier, au Casino de Monte Carlo.

La façade du Casino, l'atrium et la salle de théâtre étaient somptueusement pavoisés aux couleurs italiennes et monégasques. Dans le vaste hall décoré d'écussons et de guirlandes lumineuses, se dressaient les kiosques de la Kermesse occupés par de gracieuses et élégantes vendeuses. L'exposition des lots retenait, par son abondance et son luxe, l'attention des curieux.

La salle de théâtre présentait un aspect éblouissant par l'élégance des toilettes et l'éclat des uniformes.

S. A. S. le Prince Régnant et S. A. S. le Prince Héritaire sont arrivés à 8 h. 3/4 et ont été reçus à l'entrée du théâtre par M. le Chevalier Mazzini, consul d'Italie, entouré des membres du Comité de bienfaisance. Au près du Consul se trouvaient en grand uniforme, M. le Commandeur Pesce, préfet de Port-Maurice, M. le Comte Bordo, sous-préfet de San Remo, le Colonel commandant le 1<sup>er</sup> Régiment des Bersaglieri et les officiers venus avec lui à bord de l'*Indomito* pour assister à cette fête. M. le Général Hélouis, gouverneur militaire de Nice, en grande tenue, et son Chef d'Etat-major assistaient à la réception, ainsi que M. Wicht, directeur général de la Société des Bains de Mer.

Leurs Altesses Sérénissimes étaient accompagnées de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chef

de la Maison Princièrè; de M. Jaloustre, conseiller privé, chef du Cabinet civil; de M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et du Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance.

S. A. S. le Prince Souverain portait en sautoir le Collier de l'Annonciade et S. A. S. le Prince Louis avait en écharpe le Grand Cordon de Saint-Charles.

M. le Consul d'Italie présente, au Prince Albert, M. Tubino, vice-président du Comité italien, qui, en l'absence du président, le Docteur Guarini, sérieusement indisposé, offre à Son Altesse Sérénissime un écrin contenant un très artistique programme de la soirée. Ce programme, placé dans une reliure rehaussée de plantes et attributs maritimes finement ciselés, est l'œuvre du professeur Colombo et lui fait grand honneur. Le Prince remercie M. Tubino.

S'adressant ensuite plus particulièrement au Chevalier Mazzini, S. A. S. le Prince Albert lui exprime toute Sa sympathie et lui dit en quelle estime Il tient la Colonie italienne. Il ajoute qu'en Se félicitant de recevoir ce soir, dans Sa loge, le nouveau et distingué Consul d'Italie à Monaco, Il ne saurait oublier son digne prédécesseur et M<sup>me</sup> Rosset qui ont laissé en ce pays de si excellents souvenirs.

Puis, le Prince S'entretient quelques instants avec les principales autorités civiles et militaires italiennes présentes, ainsi qu'avec le Général Hélouis.

Le Prince Albert et le Prince Louis se dirigent ensuite vers Leur loge, avec le Consul d'Italie, le Préfet de Port-Maurice, le Sous-Préfet de San Remo et les personnes de la suite de Leurs Altesses.

Au moment où Leurs Altesses Sérénissimes apparaissent au balcon de la loge princièrè, l'orchestre joue l'*Hymne Monégasque*, puis la *Marche Royale Italienne* que le public écoute debout et applaudit chaleureusement.

Dans les loges voisines de celle du Prince, se trouvent, d'une part, S. Exc. M. le Ministre d'Etat et M<sup>me</sup> Flach avec de nombreux invités, d'autre part, M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer avec sa famille.

Les autorités civiles et militaires invitées à la fête sont réparties dans les loges mises obligamment à leur disposition par les Maires de la Principauté et par le Directeur Général de la Société des Bains de Mer.

La représentation de *la Traviata* s'est déroulée avec un magnifique succès devant une assistance d'élite.

Le bal qui a suivi a retenu, aux sons de deux orchestres placés dans la galerie de l'atrium et dans la première salle de jeu, de nombreux couples dont les danses, interrompues un instant par le tirage de la loterie, ne se sont arrêtées que vers quatre heures du matin.

Le contre-torpilleur *Indomito*, de la Marine italienne, est entré jeudi dans le port de Monaco, ayant à son bord le Colonel Commandant et les officiers du 1<sup>er</sup> régiment de Bersaglieri, venus pour assister à la fête de charité du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

L'*Indomito*, commandé par le Capitaine Auguste Caponni et le Lieutenant de vaisseau Adolfo Cignozzi, a salué la terre de 21 coups de canon auxquels la batterie du Palais a répondu, après avoir arboré le drapeau italien.

Les officiers ont été reçus par M. Mazzini, consul d'Italie, entouré des membres du Comité de bienfaisance et de nombreuses notabilités monégasques et françaises. Ils se sont ensuite rendus au Palais où ils se sont inscrits, puis à l'Hôtel du Gouvernement où ils ont déposé des cartes.

La présence des autorités civiles et des officiers italiens venus, à bord de l'*Indomito*, pour assister à la fête de bienfaisance de la Colonie italienne, a donné lieu à plusieurs réceptions fort brillantes,

dont la première fut un déjeuner offert à l'hôtel Métropole par les notabilités de la Colonie italienne et à la fin duquel des toasts ont été prononcés par M. Tubino, vice-président du Comité; M. Mazzini, consul d'Italie, et M. le Préfet de Port-Maurice.

Hier lundi, a eu lieu l'inhumation de M. Gauthier, régisseur du Palais de S. A. S. le Prince.

Dans le nombreux cortège qui accompagnait le convoi funèbre, on remarquait M. le Lieutenant-Colonel Crochet, commandant du Palais et M. le Chef d'escadron Jeanmaire, ancien commandant; M. Fuhrmeister, secrétaire particulier de S. A. S. le Prince; M. le Chanoine de Villeneuve, bibliothécaire du Palais; M. Adolphe Blanchy, attaché au Cabinet du Prince et la plupart des employés du Palais, ainsi qu'une délégation de carabiniers, de marins de l'*Hirondelle* et de sapeurs-pompiers.

Le défunt étant titulaire de la Médaille militaire, un piquet de douaniers en armes rendait les honneurs.

Le yacht *Hirondelle*, sous les ordres du Capitaine de frégate d'Arodes de Peyriague, est arrivé samedi soir au port de Monaco, où il a pris son mouillage habituel.

Le bal international qui a été donné, dimanche soir, par la Société des Bains de Mer, dans la belle salle de musique du Casino, a réuni l'élite de la colonie étrangère. Le bal s'est poursuivi au milieu de la plus élégante animation jusqu'à une heure avancée de la nuit.

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 18 février 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

O. F., laitier, né le 18 avril 1878, à Tende (Italie), demeurant à Beausoleil, 500 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié, et 500 francs d'amende, pour tromperie sur la qualité de la marchandise ;

P. M., veuve B., laitière, née le 26 octobre 1874, à Vernante (Italie), demeurant à La Turbie, six jours de prison et 200 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié. Prescrit l'insertion du jugement dans le *Journal de Monaco* ;

G. L.-A., jardinier, né le 15 octobre 1852, à Bonnieux (France), sans domicile fixe, six jours de prison, pour mendicité ;

F. P., cordonnier, né le 5 juin 1858, à Pavie (Italie), demeurant à la Condamine, un mois de prison (avec sursis), pour vol simple ;

S. J., charretier, né le 7 avril 1860, à Valdieri (Italie), demeurant à Beausoleil, un mois de prison et 16 francs d'amende, pour coups et blessures volontaires et réciproques.

### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Lundi 17 et mardi 18 février, 107 tireurs ont pris part au Prix de Monte Carlo (handicap).

Le lundi, après le quatrième tour, 33 tireurs ayant tué 4 sur 4 restent en barrage, et 74 tireurs sont éliminés.

Le mardi, M. B. Falz-Fein à 25 m. 1/2, tuant 12 sur 12, premier, gagne 8.570 francs et la Médaille d'or; MM. Dubout à 31 mètres et Fortunio à 22 mètres, tuant 11 sur 12, deuxièmes, partagent 5.105 francs; M. Pederzoli à 25 m. 1/2, tuant 10 sur 11, quatrième, gagne 1.530 francs.

Mercredi 19 février, 88 tireurs ont pris part au Prix de la Méditerranée à 27 m. 1/2. MM. H. Grasselli, Roberts, Morize, Léon de Lunden et Schiannini, tuant 12 sur 12, premiers, partagent 10.808 francs.

Vendredi 21 février, quatre-vingt-cinq tireurs ont pris part au Prix de Beaulieu (handicap.) Après le sixième tour, 24 tireurs ayant tué 6 sur 6 restent en barrage et 61 tireurs sont éliminés. — Le lendemain, MM. Bradley à 31 mètres et Voronine à 27 mètres, tuant 13 sur 15, premiers, partagent 7.195 francs; le Marquis Strozzi à 24 m. 3/4 et M. H. Thonier à 27 mètres, tuant 14 sur 15, troisièmes, partagent 2.425 francs.

## LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

Sous le Haut Patronage de S. A. S. le PRINCE DE MONACO

### La Traviata

Au moment où *la Traviata* fut représentée pour la première fois à Venise (mars 1853), Verdi en était encore à la période primaire où les fougues de son inspiration étaient enserrées dans les pauvretés de la formule qui, loin de nuire à ses ouvrages, contribua peut-être à les rendre populaires.

Il faut, pour porter un jugement équitable sur les œuvres du début de sa brillante carrière, se reporter au temps où Verdi imposa son nom à l'attention des foules avec *Nabuco*.

Le public de ces lointaines époques, enthousiasmé par Rossini (que l'envie rageuse appelait *M. Crescendo* et *Vacarmini*), par Bellini et par Donizetti, était idolâtre de mélodie. Elle seule suffisait à tout. L'orchestre jouait le rôle d'une vaste guitare, se bornant à accompagner de notes sans signification la mélodie triomphante. On méprisait *l'instrumentazione* allemande, laquelle, assurait, autrefois, Grétry « taquinait la mélodie ». L'unité d'ensemble n'était pas devenue la loi de perspective du théâtre. Les chanteurs étaient dieux et traitaient la musique avec un tel sans-gêne qu'un soir, Rossini, n'y pouvant plus tenir, lâcha cette boutade vengeresse à la figure d'un fâcheux qui l'importunait de questions : « Ma musique n'est pas encore faite ; on y travaille. Mais ce n'est que le jour où il n'y restera plus rien de moi qu'elle aura acquis toute sa valeur. » Alors, l'oreille du spectateur n'avait pas les grandes exigences harmoniques d'aujourd'hui ; alors Verdi, se conformant aux nonchalantes habitudes des maîtres de l'art musical italien, ne s'était pas rendu compte des imperfections de la très sommaire formule en honneur sous le beau ciel d'Italie, et n'avait pas compris qu'il devait à lui-même et aux admirateurs de son génie de renforcer l'intensité de son souffle dramatique de toute la puissance orchestrale, de n'écrire que des ouvrages de pensée réfléchi, de couleur vraie, nourris de forme, mieux en rapport avec le progrès moderne et se rapprochant davantage de la perfection.

Nous ne referons pas le récit, trop connu maintenant, de la transformation qui s'opéra chez Verdi, au midi de sa glorieuse existence. L'histoire est d'hier et nous en avons assez parlé pour ne plus avoir à y revenir. Il y a nombre de bons esprits qui préférèrent le Verdi d'*Otello* et de *Falstaff* au Verdi du *Trovère*, de *Rigoletto* et de *la Traviata*. C'est là une affaire de goût et de tempérament.

Pour nous, notre opinion n'a jamais varié.

Tout en appréciant comme il convient la noblesse du mobile qui poussa Verdi à changer sa manière musicale, nous ne rougissons pas d'avouer que, dans l'œuvre entier du maître de Bussetto, c'est au *Trovère*, à *Rigoletto* et à *la Traviata* que va notre complète admiration. Ces trois partitions, souvent traitées à la diable au point de vue de l'orchestration, nous semblent contenir les plus magnifiques inspirations de Verdi et attestent de la façon la plus éclatante toute l'avidité et de son génie.

Il est entendu que ces œuvres ignorent les raffinements de la technique et de la polyphonie et affectent une simplicité harmonique, une naïveté d'instrumentation qui surprennent aujourd'hui ; mais elles sont d'une richesse mélodique incomparable.

Ecoutez le *Trovère*, ce vieux *Trovère* dont on se gaussait volontiers. Avec quelle compréhension dramatique, quelle entente du théâtre, quelle ampleur tragique les situations y sont traitées ! Comme tout y est en place, d'une juste expression, d'une magistrale éloquence d'accent ! Et Verdi parvient à produire le maximum d'impression avec le minimum de moyens. Examinez la scène du *Miserere*, voyez avec quoi elle est faite, jugez de son effet et concluez. Et le quatuor de *Rigoletto* !

*La Traviata* nous paraît être le chef-d'œuvre domi-

nant de Verdi. Il n'est guère de musique dégageant une émotion plus poignante, possédant des accents d'une humanité plus douloureuse que la musique souffrante et agonisante de passion de *la Traviata*. Venue du cœur, elle va droit au cœur. En dire la souveraine mélancolie et les grâces poitrinaires est inutile. Tout le monde connaît cette musique d'amour éperdu, pleine de cris, secouée de sanglots, où la note est voilée de larmes. La mort de Violetta est une page marquée au coin du génie qui peut rivaliser avec n'importe quelle page des musiciens les plus renommés. Elle puise dans sa sincérité, dans le frisson de son humanité, dans la vérité de son angoisse, le meilleur de sa puissance d'impression et de rayonnement.

Le rôle de Violetta, qui exige de sérieuses qualités scéniques, une extrême sensibilité, de la virtuosité et de la poésie, a trouvé en M<sup>lle</sup> Lipkowska une interprète très intelligente. Cette jeune artiste n'a point faibli sous le poids de la lourde responsabilité qui lui incombait. Elle manie sa voix joliment étoffée avec dextérité, parfois avec charme. Elle a eu de fort bons moments. En l'encourageant de ses bravos, le public n'a fait que payer un juste tribut aux efforts heureux de cette artiste douée et infiniment intéressante.

MM. Smirnof, Allard, Clazure, Delmas, Barreau, Cousinou, la gentille M<sup>lle</sup> Gilson et la non moins aimable M<sup>lle</sup> Florentz ont tenu à la générale satisfaction les différents personnages de *la Traviata*. Mise en scène colorée et vivante ; danses agréablement réglées. Orchestre et chœur excellents.

Les applaudissements n'ont cessé de crépiter pendant toute la soirée.

ANDRÉ CORNEAU.

### CONCERT CLASSIQUE

Le programme comprenait cette fois, à côté d'œuvres du répertoire, une nouveauté, le *Nocturne* de G. Sporck, et un ballet de Ch. Silver, *Négligé*, que l'on ne nous fait pas entendre très souvent. Je dois dire d'ailleurs tout de suite que le ballet de Silver n'est pas tout à fait à sa place au programme des Concerts Classiques. Mais il a au moins le mérite de ne pas nous être trop familier, et c'en est un. Je reviendrai sur l'œuvre tout à l'heure.

L'Ouverture de *Genoveva*, cette page admirable (une des rares pages admirables de cette œuvre qu'on s'accorde généralement à trouver un peu manquée) n'a pas été exécutée tout à fait comme on aurait pu le souhaiter. Schumann demande d'autres nuances, de plus, la mesure a parfois laissé à désirer. Il est fâcheux qu'aux changements de rythme il faille l'espace de quelques mesures pour qu'on se rende compte que l'orchestre et son chef sont de nouveau tous à fait d'accord.

La *Symphonie fantastique* a par contre été admirablement jouée ; en particulier la *Marche au supplice* dont l'exécution a été superbe.

Le *Faust* de Wagner a également été admirablement exécuté. Et j'arrive à MM. Sporck et Ch. Silver.

Je ne dirai pas grand chose du ballet de M. Ch. Silver. Je ne crois pas, je l'ai déjà dit plus haut, que cette œuvre mérite d'être jouée. Le jeudi, à la Salle Garnier, j'ai l'impression même que ce n'est pas rendre service aux gens que de le jouer dans ces conditions. M. Silver mérite mieux que cela. Et puis un ballet, c'est essentiellement fait pour être dansé. Je suis persuadé que ce qui manquait le plus à la musique de M. Silver, c'était les jambes charmantes de Mademoiselle... ne faisons pas de jalouses et ne citons personne. Ce qui ne veut pas dire d'ailleurs que cette musique soit sans valeur et si Léo Delibes l'a entendu du fond de sa tombe, je suis sûr qu'il ne l'a pas trouvée si mal.

Quant au *Nocturne* de Sporck j'ai le regret d'être aujourd'hui tout à fait d'accord avec le public. Je sais que des musiciens trouvent cela très bien ; j'avoue, moi, que je ne l'aime pas, pas du tout. Cette musique est étrange, sans aucun doute, et pour beaucoup ce n'est pas un défaut, — mais elle

n'est pas originale — et cette absence de personnalité n'est pas une qualité, elle est savante, mais me paraît inutilement compliquée. Les phrases commencent, on le voit bien, mais on ne sait que rarement où elles finissent, les effets sont cherchés... très loin, et on se prend à penser qu'avec des moyens beaucoup plus simples, de grands maîtres réalisent beaucoup plus et beaucoup mieux. Est-ce à dire que je me plains que l'on nous ait fait entendre le *Nocturne* de M. Sporck, pas le moins du monde. Rien n'est plus intéressant que d'entendre des œuvres que l'on n'approuve pas... et puis si le *Nocturne* était tout de même un chef-d'œuvre ! car enfin, après tout, cela n'est pas impossible... C. K.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

M. BOCCI vient d'acquérir le fonds de Coiffeur de M. A. ORENGO.

Oppositions seront reçues, place des Moulins, par M. Bocci, dans les délais légaux.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-cinq janvier mil neuf cent treize, M<sup>lle</sup> LAURENCE-MARIE-LAZARINE SANGIORGIO, célibataire, majeure, sans profession, demeurant à Monte Carlo, s'est rendue adjudicataire du fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vins en gros et demi-gros à emporter, pétrole et allumettes, que M. JACQUES SANGIORGIO, en son vivant épicier, demeurant à Monte Carlo, exploitait à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 48.

Les créanciers de M. Jacques Sangiorgio, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la dite acquisition au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire sus nommé, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 25 février 1913.

ALEX. EYMIN

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier, 8, rue des Carmes, Monaco.

### VENTE VOLONTAIRE

Le lundi trois mars 1913, à deux heures de l'après-midi, dans la salle des ventes et garde-meubles de M. F. MEYER, sise à La Condamine (Principauté de Monaco), square Nave, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, savoir : lits pichpin, sommiers, tables de nuit, tables de milieu, tables de toilette, glaces, chambre noyer de quatre pièces, couteaux de table, couteaux à dessert, fourchettes de table et à entremets, cuillères à café, le tout en argent, un salon, six tableaux, deux salles à manger, deux lits cuivre, etc.

Au comptant ; 5 % en sus des enchères.

L'Huissier, CH BLANCHY.

### MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

#### VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le mercredi 5 mars 1913,

de 9 heures du matin à midi, et de 14 heures à 16 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de janvier 1912, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 0.1001 au n° 02.139 et du n° 50.001 au n° 50.076, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles, bicyclette et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

Chemins de Fer du Sud de la France  
TRAINS D'EXCURSIONS

Comme les années précédentes, la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France a mis en marche, à partir du 14 janvier, des Trains spéciaux d'Excursions entre Nice et Grasse pour permettre aux touristes de visiter dans les meilleures conditions les sites ravissants de cette ligne, notamment les merveilleuses Gorges du Loup.

Ces trains, composés uniquement de voitures de luxe de 1<sup>re</sup> classe, circuleront les Mardis, Mercredis, Jeudis et Samedis suivant l'horaire ci-après :

Table with 2 columns: ALLER and RETOUR. Rows list destinations like Nice, Saint-Jeannel, Vence, Le Loup, Le Bar, Grasse with departure and arrival times.

Les billets aller et retour sont délivrés sans changement de prix. Pour tous renseignements complémentaires, consulter les affiches spéciales ou s'adresser à la Gare du Sud, à Nice.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée  
L'Hiver à la Côte d'Azur

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Billets d'aller et retour collectifs, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables jusqu'au 15 mai 1913, délivrés, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P. L. M. pour Cassis et toutes les gares P. L. M. situées au-delà vers Menton. Parcours simple minimum : 400 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la 3<sup>e</sup> personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 4<sup>e</sup> et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes les gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du littoral.

Paris-la Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par train « Côte d'Azur rapide » (1<sup>re</sup> classe).

Billets d'aller et retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, valables 33 jours, délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P. L. M., aux familles d'au moins trois personnes, pour : Cassis, La Ciotat, St-Cyr-La Cadrière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Prix : les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs. — Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il est également délivré, dans les mêmes conditions, des billets d'aller et retour de toutes gares P. L. M. aux stations hivernales des chemins de fer du Sud de la France (Le Lavandou, Cavalaire, St-Tropez, etc.).

AMEUBLEMENTS & TENTURES  
EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888  
Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)  
INSTALLATIONS A FORFAIT  
Réparations de Meubles  
Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets  
PRIX MODÉRÉS

LE MONITEUR DE LA MODE  
paraissant tous les Samedis  
20 PAGES GRAND FORMAT  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT : PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX, PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE, PLUS DE LITTÉRATURE, PLUS DE RECETTES DE CUISINE, PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure colorisée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>os</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

ÉLECTRICITÉ  
Application Générale

DOUARD & Co  
Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.  
11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES  
Incendie - Vie - Accidents - Vol  
CARLÈS & PERUGGIA  
Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.  
La Foncière Comp<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.  
Lloyd Néerlandais Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.  
Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil  
J.-B. FARAUT ( 1, place d'Armes, Condamine et Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1837.  
Capital et Fonds de garantie ( Incendie ..... 92 millions Vie ..... 103 millions Valeur des immeubles de la Cie ..... 50 millions Sinistres payés aux Assurés ..... 300 millions Capitaux assurés au 1<sup>er</sup> Janvier 1912 : 246 milliards 953 millions 428.000 fr.  
LA CONCORDE Compagnie anonyme à primes fixes, fondée en 1905.  
Capital social ..... 6 millions 800.000 francs Fonds de garantie ..... 9 millions 863.696 francs Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr. au 1<sup>er</sup> Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères. Retraite. Incendie et Explosions. Tous Accidents sur terre et sur mer. Responsabilité civile et professionnelle. Bris de glaces. Dégâts des Eaux. Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU  
Agent général d'Assurances  
Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto  
Boulevard de l'Ouest, MONACO

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE  
20, rue Caroline (Condamine), Monaco

Contentieux, Recouvrements, Prêts, Achats, Ventes de fonds de commerce, villas, immeubles, industries. — Locations, Gérances, Rédaction d'actes, Représentations aux faillites, Assurances de toutes natures.

M. MARCHETTI et Ch. PASSERON  
Seuls propriétaires et agents généraux

Le Monde, C<sup>o</sup> anonyme d'assurances, contre l'Incendie, le Chômage, la Perte des loyers, l'Explosion de la foudre, du gaz, électricité et autres explosifs.

La Zurich, Assurances contre les Accidents du travail, chevaux et voitures, individuelles, automobiles, gens de maison, bris des glaces, ascenseurs, sur la vie, et rentes viagères.

BULLETIN  
DES  
OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Table with 2 columns: Titres frappés d'opposition, Mainlevées d'opposition. Rows contain details of legal notices and oppositions.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.  
Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.  
ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).  
RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES  
En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.  
Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.